



## évaluation d'une maison en héritage

Par **fritelle62**, le **07/04/2016 à 15:29**

Dans le cadre de la succession suite au décès de mon époux, je viens de recevoir l'évaluation du prix de la maison.

Elle a été évaluée 14 000€ de moins qu'il y a 3 ans quand nous l'avons achetée. Mon contrat de mariage est la communauté universelle, je suis donc propriétaire de la moitié de la maison et j'ai l'usufruit. Mes 3 filles héritent chacune d'1/6 de la maison. Cette maison sera donc considérée comme résidence secondaire pour mes filles.

Si je la revends dans quelques années et qu'une plus-value est réalisée, le fisc prendra-t-il pour base le prix d'achat d'il y a 3 ans (240000€) ou celui d'aujourd'hui (226000€) ?